

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Le mouvement intellectuel révolutionnaire. — VI Aux prières. — VII Cinquantenaire d'une paroisse et noces d'or de son curé. — VIII Mort du beau-frère du pape. — IX Congrégations romaines.

AU PRONE

Le dimanche, 8 septembre

On annonce :

Dans les diocèses de Montréal, Valleyfield et Joliette, la fête du S. Nom de Marie, patronale de ces territoires.

La neuvaine en l'honneur de l'archange saint Michel commence le 20 (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 8 septembre

10 **DIVERS OFFICES DE CE JOUR :**

On célèbre en ce jour la naissance de la Bienheureuse Vierge Marie.

a) L'Eglise ne célèbre pas la naissance des saints, parce que, malgré le bonheur dont ils jouissent au ciel, elle se rappelle qu'ils sont nés souillés du péché originel. Elle célèbre leur fête le jour de leur mort qui est censé le jour de leur entrée au ciel et de leur véritable naissance à la vie éternelle de la gloire. Cependant elle a fait trois exceptions. La première en l'honneur de Jésus-Christ, le saint des saints, la deuxième pour saint Jean-Baptiste qui a été purifié du péché avant sa naissance (voir le No du 17 juin de la *Semaine*), et la troisième en l'honneur de la Sainte Vierge que nous honorons en ce jour. Après le péché de l'homme, Dieu avait dit au serpent : " J'établirai l'antagonisme entre la femme et toi, entre ta race et la sienne, elle t'écrasera la tête, et tu chercheras à lui mordre le talon ". Plus de quatre mille ans s'écoulèrent avant que cette promesse reçût son accomplissement. Enfin lorsque les temps déterminés dans la divine Miséricorde furent arrivés, la vierge annoncée par le pro-

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.